

# VILLE DE BEAURIEUX

## RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

*Mode d'emploi pour candidater*

### RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DU FOYER RURAL DE BEAURIEUX

**Consultation n° 2026-01**

Procédure : Marché à procédure adaptée (MAPA)

#### 1. Informations essentielles

|                                                  |                             |
|--------------------------------------------------|-----------------------------|
| <b>Date limite pour poser des questions</b>      | 23/10/2026                  |
| <b>Date limite de réponse aux questions</b>      | 26/10/2026                  |
| <b>Date limite de modification des documents</b> | 26/10/2026                  |
| <b>Date limite de remise des offres</b>          | 02/11/2026 à 10 h 00        |
| <b>Fin de validité des offres</b>                | 02/02/2027                  |
| <b>Visite du site</b>                            | Facultative                 |
| <b>Variantes</b>                                 | Autorisées                  |
| <b>Forme de groupement</b>                       | Aucune forme imposée        |
| <b>Facturation</b>                               | Chorus Pro                  |
| <b>Signature</b>                                 | À l'attribution, manuscrite |

#### 2. Objet de la consultation

La présente consultation a pour objet la réalisation des travaux de rénovation énergétique du foyer rural de la commune de Beaurieux.

Le marché est décomposé en 10 lots :

- Lot 1 : Gros œuvre
- Lot 2 : Charpente
- Lot 3 : Couverture
- Lot 4 : Menuiseries extérieures
- Lot 5 : Plâtrerie – Menuiseries intérieures
- Lot 6 : Plomberie
- Lot 7 : Électricité – Alarme – Photovoltaïque
- Lot 8 : Climatisation
- Lot 9 : Peinture
- Lot 10 : Équipement cuisine

Le marché est conclu pour une durée de 12 mois à compter de la notification de l'ordre de service de démarrage. Le délai d'exécution est fixé à 12 mois à compter de cet ordre de service.

#### 3. Acheteur

Commune de BEAURIEUX, agissant en qualité de pouvoir adjudicateur.

Contact : [secretariat@mairiedebeaurieux.fr](mailto:secretariat@mairiedebeaurieux.fr) – 03 27 61 61 63

#### 4. Dossier de consultation

Le dossier de consultation (DCE) peut être téléchargé sur le profil acheteur :

<https://marchespublics596280.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=588211&orgAcronyme=10062>

Le DCE comprend notamment :

- le présent règlement de la consultation (RC) ;
- l'acte d'engagement (AE) ;
- le cahier des clauses administratives particulières (CCAP) ;
- le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) ;
- les plans ;
- les formulaires DC1 et DC2 et/ou le DUME acheteur ;
- le formulaire de sous-traitance DC4 ;
- le RICT ;
- le PPSPS ;
- l'étude thermique.

Les candidats sont invités à vérifier qu'ils disposent de l'ensemble des pièces du DCE avant de préparer leur offre.

#### 5. Questions et visite du site

Les questions doivent être posées en ligne via le profil acheteur avant la date indiquée en première page.

Une visite du site est possible et facultative. Les candidats qui ne souhaitent pas effectuer de visite ne pourront ensuite se prévaloir d'une mauvaise appréciation des prestations à réaliser.

Pour organiser une visite : Monsieur le Maire – [secretariat@mairiedebeaurieux.fr](mailto:secretariat@mairiedebeaurieux.fr) – 03 27 61 61 63.

#### 6. Conditions de participation

Les entreprises peuvent présenter une offre seule ou en groupement. Aucune forme de groupement n'est imposée.

Le recours à la sous-traitance est autorisé, dans les conditions prévues par le Code de la commande publique.

Un même opérateur économique ne peut être mandataire de plusieurs groupements, membre de plusieurs groupements, ni être à la fois candidat individuel et membre d'un ou plusieurs groupements.

#### 7. Variantes

Les variantes libres sont autorisées, sous réserve de présenter également une offre conforme à la solution de base.

Lorsqu'une variante est présentée, elle doit être clairement identifiée et faire l'objet d'une proposition technique et financière distincte de l'offre de base.

## 8. Contenu de l'offre

Les éléments de candidature et les éléments d'offre doivent être clairement séparés.

La candidature peut être présentée au moyen du DUME ou des formulaires DC1 et DC2.

L'offre doit comprendre au minimum :

- l'acte d'engagement complété ;
- le bordereau des prix unitaires ;
- le dossier technique ;
- les références professionnelles.

Les documents doivent être rédigés en français ou accompagnés d'une traduction en français.

Le candidat doit disposer des qualifications professionnelles nécessaires. La preuve peut être apportée par tout moyen, notamment par des certificats ou des références démontrant un niveau équivalent.

## 9. Critères de jugement des offres

| Critère                     | Pondération |
|-----------------------------|-------------|
| Prix                        | 60 %        |
| Références professionnelles | 20 %        |
| Dossier technique           | 20 %        |

## 10. Remise des offres

Les offres doivent être déposées exclusivement sur le profil acheteur avant le 02/11/2026 à 10 h 00.

Adresse de dépôt :

<https://marchespublics596280.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=588211&orgAcronyme=10062>

Les candidats sont invités à anticiper leur dépôt afin d'éviter toute difficulté technique à l'approche de l'heure limite.

En cas de plusieurs transmissions successives par un même candidat, seule la dernière offre reçue dans le délai est prise en compte.

Une copie de sauvegarde peut être remise dans les conditions prévues par la réglementation. Elle doit parvenir dans les délais de remise des offres.

## 11. Analyse, négociation et attribution

Après analyse des offres, la commune se réserve la possibilité d'engager une négociation avec les trois candidats ayant présenté les meilleures offres. La négociation est facultative.

La commune se réserve également la possibilité d'attribuer le marché sur la base des offres initiales.

La commune peut demander aux candidats des précisions sur leur offre. Elle peut également, dans les conditions prévues par la réglementation, autoriser la régularisation des offres irrégulières.

Toute offre paraissant anormalement basse fera l'objet d'une demande de précisions avant décision.

Le candidat auquel il est envisagé d'attribuer le marché devra fournir, dans le délai fixé par la commune, les documents nécessaires à la vérification de l'absence de motif d'exclusion.

## **12. Signature du marché**

La signature électronique n'est pas exigée au stade de la remise des offres.

Seul le candidat retenu sera invité à signer l'acte d'engagement, au format papier ou électronique.